

Le mardi 9 juin 2026,

Communiqué de presse

Santé mentale des jeunes : mieux comprendre pour mieux accompagner

Quel accompagnement pour les jeunes confrontés à une problématique de santé mentale et/ou de handicap psychique ? »

Telle est la question centrale que les 200 participants de la journée organisée par le Plan Régional pour l'Insertion des Travailleurs Handicapés (PRITH) se sont posés ce jour à Dolexpo. Ateliers, stands, témoignages et interventions d'experts ont rythmé cette rencontre pour mieux comprendre les différences entre santé mentale et handicap psychique, renforcer le repérage précoce, découvrir les apports de la réhabilitation psychosociale et identifier des leviers concrets pour accompagner les jeunes concernés.

55 % des jeunes de 18 à 24 ans ont déjà été affectés par un problème de santé mentale*

Grande cause nationale en 2026, la santé mentale s'impose comme un enjeu majeur de société. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la santé ne se limite pas à l'absence de maladie ou d'infirmité : elle correspond à un état de bien-être complet, physique, mental et social. En d'autres termes, le bien-être psychique constitue une composante indispensable de la santé globale. Elle varie d'une personne à l'autre, en fonction de ses conditions de vie et de son histoire.

Il est essentiel de distinguer plusieurs niveaux de difficultés psychiques :

- Les états momentanés de souffrance psychique : réactions face à une contrariété, un événement négatif ou une tension affectant temporairement l'humeur.
- Les troubles psychiques fréquents : tels que l'anxiété généralisée, les troubles obsessionnels compulsifs, les dépressions modérées ou encore le burn-out lié à l'épuisement professionnel.
- Les troubles psychiques sévères : comme les troubles psychotiques (schizophrénies) ou les troubles de l'humeur (bipolarité, dépression majeure sévère), caractérisés par l'intensité et la durée des symptômes.

À travers cette journée, et grâce à la mobilisation de près de 15 dispositifs et structures, le PRITH a apporté des clés de lecture, favorisé le partage d'expériences, la découverte des ressources existantes et des outils concrets aux professionnels mobilisés auprès des jeunes.

* Selon une enquête menée en 2024

Cette mobilisation régionale témoigne de l'engagement de l'État et des acteurs du territoire en faveur d'un meilleur repérage, d'un accompagnement renforcé et d'une insertion durable des jeunes concernés. Une dynamique essentielle alors que près de 13 millions de personnes vivent chaque année en France avec des troubles psychiques.

Nos partenaires :

Activ pro - ARLM - Cap Emploi/Missions Locales - Club House Dijon - CREAL - Éducation Nationale - Emploi accompagné - Équipe 3114 - Handiciviq - Maison des adolescents - PAVA - Projet territorial en santé mentale - Ressource Handicap Formation - UNAFAM

A PROPOS DU PRITH :

Mis en place par la circulaire de la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle en 2009, et sous l'autorité de la Préfète de Région, le Plan Régional pour l'Insertion des Travailleurs Handicapés a pour objectif de renforcer le pilotage de la politique de l'emploi des travailleurs handicapés et l'animation des partenariats ; ce renforcement devant permettre d'offrir aux personnes en situation de handicap un parcours vers l'emploi le plus rapide et le plus efficace possible.